



## Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 25 Mars 2024

En exercice :	23
Présents :	20
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	3
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

**18/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoint présents :** M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

**Conseillers délégués :** M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

**Conseillers présents :** M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

**Pouvoirs :** Mme DUGARD Virginie à M. LAVALLÉE Richard  
M. CHÉRON Julien à Mme BULKAEN Francine  
M. HORCHOLLES Willy à Mme BERTOU Aline

**Secrétaire de séance :** M. LAVALLÉE Richard

**OBJET : DÉPARTEMENT > Demande de subvention au titre des amendes de police pour le cheminement piétonnier « Ruelle Cornette – Corny – 27700 Frenelles en Vexin ».**

Afin de terminer les travaux de voirie « Ruelle Cornette – Corny – 27700 Frenelles en Vexin, et dans un souci de sécurité un cheminement piétonnier va être créé.

Pour cela, la commune peut prétendre à une subvention au titre des amendes de police avec un taux de 50% pour l'année 2024 et un plafond de subvention maximal de 20 000€.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à déposer la demande de subvention au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 25/03/2024

Madame le Maire  
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240325-18\_2024DELIB-DE

S<sup>2</sup>LO

